



## **Syndicat pénitentiaire des surveillant(e)s Non gradés**

### **MAISON CENTRALE ENSISHEIM**



## **BIENVENUE À L'ÉCOLE DU CIRQUE !**

Suite à l'agression de notre collègue le 20 mars, le détenu concerné est passé en commission de discipline.

**Quelle surprise lorsque la sentence est tombée ! 20 jours de quartier disciplinaire sur les 30 jours maximum ! C'est une faute du 1er degré ! La sanction la plus sévère doit être appliquée ! AGRESSION SUR PERSONNE DÉPOSITAIRE DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE ! Rappelons tout de même que notre collègue a vu son intégrité physique et même sa vie menacée et qu'il a bénéficié de 3 jours d'interruption temporaire de travail !**

**Qu'aurait il fallu à la direction pour que le détenu prenne 30 jours de sanction ?**

**QUE NOTRE COLLÈGUE SOIT ÉVACUÉ SUR UNE CIVIÈRE OU PIRE ENCORE ?**

**Un transfert disciplinaire à l'issue de sa peine de quartier disciplinaire ?**

**CELA SERAIT LA MOINDRE DES CHOSES !**

**Au vu de la dégradation de la qualité des décisions prises en commission de discipline que nous réserve l'avenir ? Du sursis pour une agression ? Une petite leçon de morale ? Ou des avertissements, des sursis, des confinements qui en ont que le nom ?....cela suffit !**

**La sévérité doit être de mise dans ce genre de situation. Il ne**

**doit pas y avoir de demi mesure lorsque notre sécurité est en jeu !**

**Et dans le domaine clownesque, le service des agents n'est également pas en reste !**

**Quelle ne fût pas notre consternation en découvrant, quelques jours seulement après l'incident, de voir notre collègue agressé positionné au QD ! Quel humour désopilant....**

**Il serait peut-être temps de penser en priorité au bien-être et à la sécurité des agents !**

**Le SPS s'insurge et condamne une tel mépris de nos dirigeants !**